



# COMPTE-RENDU DE MANDAT

## Commissions paritaires (CPE et CCP-ANT)

### Mouvement interne

### Réunion du mardi 12 juillet 2016

#### Ce qu'il faut retenir :

- 11 postes attribués et 15 postes restant vacants
- De nouvelles règles de recevabilité

Cette campagne est marquée par un manque d'information sur certains postes comme ceux pourvus au fil de l'eau ou des départs à la retraite.

Ainsi, nous n'avons reçu aucune information pour des postes connus comme vacants et nous avons eu des propositions d'affectation pour des postes qui n'apparaissaient pas au mouvement (!!).

Ceci a conduit l'ensemble des élus à demander une information plus globale pour appréhender au mieux le mouvement interne. Le DGS a répondu favorablement à cette demande... pour la prochaine fois.

Le DGS est revenu sur les règles de recevabilité des demandes définies par l'administration :

- inscription à la première phase
- poste vacant
- la demande d'affectation doit être faite dans la catégorie de l'agent.

Sur ce point, nous avons fait remarquer que cela posait problème puisque de plus en plus est demandé d'occuper un poste de catégorie supérieure pour obtenir une promotion. Le DGS a rappelé que le mouvement interne était une opération de mutation de poste à poste mais pas le moment d'un repyramidage des postes et il ne faudrait pas gonfler ce vivier déjà très important à l'UPPA notamment par de nombreux C tenant un poste B. Nous avons pris acte de la volonté de régulariser ces situations et attendons les propositions de l'administration en ce sens.

- l'agent doit avoir contacté la hiérarchie de la structure d'accueil.

Les élus ont fait remarquer que cette année cela a été très difficile pour certains agents compte tenu des délais très courts et de la période très chargée. Mais pour le DGS cela reste une condition obligatoire pour que la demande de mouvement soit recevable y compris cette année, sauf cas particulier. Nous avons obtenu que les délais soient plus longs pour les prochaines années.

Les deux derniers critères étant nouveaux et appliqués dès cette campagne sans donner toute l'information nécessaire aux agents, les élus CGT à la CCP-ANT et la liste intersyndicale CGT-FO-FSU de la CPE ont préféré s'abstenir sur les propositions de l'administration car cette application avait des conséquences pour deux demandes.

Au final 11 postes seront pourvus par le mouvement interne + 3 par des nouvelles entrées. Les agents concernés devraient prochainement recevoir l'arrêté de leur nouvelle affectation. L'information est disponible auprès des élus CGT.

Selon nos estimations, il reste à ce jour 15 postes non pourvus 2 en A, 2 en B et 11 en C (voir tableau ci-après). Selon la direction, ils seront en priorité proposés à des nouveaux entrants titulaires (IRA, concours, rectorat). Les postes restant toujours vacants conduiront à des recrutements de contractuels. Pour l'administration aucun des postes vacants n'est occupé à ce jour par des contractuels.

Ainsi les deux postes de catégorie A devraient être pourvus par deux nouveaux entrants IRA. Pour les deux postes de catégorie B, une nouvelle promue se verra proposer en interne l'affectation sur le poste de son choix et une demande auprès du rectorat sera faite pour assurer le second poste.

Pour les 11 postes en catégorie C, 4 devraient être pourvus par de nouveaux entrants déjà connus, l'administration devrait demander des postes supplémentaires au rectorat pour les 7 postes restants. Les postes qui resteraient vacants par manque de titulaires seraient pourvus par des recrutements de contractuels. Mais Contrairement aux affirmations de l'administration en réunion, il semble que certains postes soient déjà actuellement occupés par des collègues contractuels en CDD, nous demandons bien sûr qu'ils puissent continuer à occuper ces postes s'ils restent vacants.

Nous sommes revenus sur un poste qui avait fait déjà débat l'an passé lorsqu'il était passé de 70% à 50% pour demander qu'il passe à 100% dès septembre car les tâches ne peuvent être assurées à 50%, ni à 70%. Le DGS a reconnu la difficulté de la situation et verra ce qui peut être fait.

Enfin, les élus ont demandé que pour les prochaines campagnes de mouvement interne soient proposés tous les postes susceptibles d'être vacants suite à l'admissibilité de collègues à un concours. Compte-tenu du calendrier, le DGS pense cela possible et retient la proposition pour l'année prochaine.

Nous rappelons que les départs à la retraite ne sont pris en compte pour le mouvement interne que s'ils seront effectifs en 2016. Pour les départs en début d'année 2017, les situations sont vues au cas par cas selon les demandes des composantes ou services concernés. N'hésiter pas à remonter toute situation non résolue aux élus CGT qui s'engagent à porter les dossiers devant l'administration pour qu'une solution soit trouvée afin de ne pas augmenter la charge de travail des agents.

Les candidats peuvent contacter les élus CGT pour toute demande d'information complémentaire sur leur situation.

Postes attribués selon proposition de l'administration :

Composante ou service	Niveau d'emploi	Fonction	Quotité poste	Attribution
DEG	A	Responsable administratif et financier	100	mouvement
DP	A	Responsable technique et projets CPER (création poste)	100	nouvel entrant
DRH	A	Responsable bureau DRH 2 BIATSS	100	nouvel entrant
SCD	A	Conservateur	100	nouvel entrant
DRH	B	Responsable bureau affaires sociales et médicales	100	mouvement
Agence comptable	C	Liquidation et mandatement des factures	50	mouvement au 1/1/2017
CLEREMO	C	Secrétariat	80	mouvement
DN	C	Secrétariat et assistance à la gestion de la téléphonie	100	mouvement
IUT pays de l'Adour	C	Secrétariat pédagogique	100	mouvement
STAPS	C	Secrétaire administrative : scolarité et comptabilité	50	mouvement au 1/1/2017
UFR LLSH	C	Secrétaire de département	100	mouvement
UFR LLSH	C	Secrétariat - département d'anglais	100	mouvement
UFR ST Pau	C	Département physique - secrétariat et gestion financière	100	mouvement

Postes restant à pourvoir selon nos estimations

Composante ou service	Niveau d'emploi	Fonction	Quotité poste	Piste pour attribution
IAE	A	Responsable administratif et financier	100	IRA
IUT Bayonne	A	Responsable administratif et financier	100	IRA
SCD	B	Responsable administratif et financier	100	Interne ou rectorat
UFR LLSH	B	Gestion administrative et financière - Master ALC	100	Interne ou rectorat
Agence comptable	C	Recettes	50	vacant au 01/01/2017
DEVE	C	Adjoint en gestion administrative et financière	100	vacant
Direction des finances	C	Adjoint achat et marchés publics	100	vacant
DRH	C	Gestion administrative et financière, affaires sociales et médicales	100	vacant
Ecole doctorale SSH	C	Secrétariat pédagogique	50*	vacant
IUT pays de l'Adour	C	Scolarité	100	vacant
MDE Bayonne	C	Fonctionnement MDE	100	vacant
REPROGRAPHIE	C	Gestion administrative	100	vacant
UFR DEG	C	Secrétaire du directeur - communication	100	vacant
UFR DEG	C	Scolarité	100	vacant
UFR LLSH	C	Affaires générales - organisation examens	100	vacant
UFR pluridisciplinaire	C	Scolarité	100	vacant

\* pour ce poste, nous avons demandé que la quotité passe à 100% car il n'est pas possible de le tenir à 50%. Il était l'année dernière à 70% et conduisait déjà à des difficultés.